

RAPPORT-PRÉAVIS
N° 2023/117
AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de Mme la Conseillère
communale Chloé Besse et consorts intitulé
« Changer les règles, faire tomber les tabous ! »**

Déléguée municipale : Mme Stéphanie Schmutz

1^{re} séance de la commission

Date	Jeudi 14 septembre 2023 à 19h00
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de Conférence N° 1

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité soumet, ci-dessous, sa réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Chloé Besse et consorts intitulé « *Changer les règles, faire tomber les tabous !* ». Celui-ci propose que la Ville de Nyon se dote d'un plan de lutte contre la précarité menstruelle.

I. Introduction

Comme le relèvent les postulant-e-s, la précarité menstruelle touche au quotidien de nombreuses personnes. Dernièrement, les serviettes hygiéniques ont été reconnues comme des produits de première nécessité et le taux TVA auquel elles sont imposées a ainsi passé de 7,7% à 2,5%. Malgré cette mesure, les produits d'hygiène corporelle des personnes menstruées demeurent une charge économique non négligeable (estimée à environ CHF 4'500.— dans une vie).

Les enjeux liés à la précarité menstruelle touchent des publics cumulant parfois plusieurs facteurs de discrimination. Les raisons de cette précarité sont évidemment économiques, mais pas uniquement. L'accès à l'information et le contexte sociétal (« tabou des règles ») jouent également un rôle.

Par conséquent, le postulat de Mme la Conseillère communale Chloé Besse et consorts demande à la Municipalité d'étudier les possibilités ci-dessous :

1. élaborer un projet pilote de distributeurs de produits menstruels, installés dans des lieux municipaux ou soutenus par la Ville, qui cible prioritairement les publics les plus à risque de précarité menstruelle, notamment les jeunes (maisons de quartiers) et/ou les personnes les plus vulnérables ;
2. mettre en place des actions de sensibilisation sur les tabous qui entourent encore très souvent les règles et en essayant de prendre en compte la dimension environnementale (sensibilisation aux protections menstruelles réutilisables) ;
3. créer des collaborations avec des partenaires associatifs, institutionnels ou privés.

L'Etat de Vaud a, de son côté, lancé un projet pilote en 2021 auprès de 51 écoles, dont le Gymnase de Nyon. Mené auprès d'élèves, parents et professionnel-le-s, l'étude qui l'a accompagné a pu démontrer qu'il existe un réel besoin concernant la mise à disposition de produits d'hygiène intime au sein de la communauté scolaire, que ce soit pour du dépannage ou des situations de précarité menstruelle. Par exemple, « trois quarts des élèves menstruées se sont déjà retrouvées en panne de protection à l'école. 68% des élèves menstruées indiquent qu'il leur est déjà arrivé de renoncer à changer de protection aussi souvent que nécessaire »¹.

Il est important de notifier qu'aucun abus n'a été constaté et que l'utilisation des produits correspond aux besoins réels des personnes menstruées. L'accompagnement de cette mise à disposition par des sensibilisations a également permis de lutter contre le tabou des règles.

La Ville de Nyon a fait un état des lieux sur la question de la précarité menstruelle. Actuellement, il existe quelques initiatives de distribution gratuite de produits d'hygiène intime, comme par exemple à la maison de quartier La Vie-là, à la bibliothèque de Nyon, au Phare (Caritas) et à la Roulotte. En parallèle, le Service de la cohésion sociale (SCS) et le Service des sports, manifestations et maintenance (SMM) ont étudié une stratégie concernant l'implémentation de distributeurs de produits gratuits. Cette démarche implique trois axes, à savoir la sélection et priorisation des lieux et bâtiments communaux où la mise à disposition serait pertinente, la recherche d'un fournisseur et le chiffrage des coûts (achat, entretien, recharge des produits).

¹ Pour plus d'informations : rapport du projet pilote « [Agir contre la précarité menstruelle](#) », DJES et DEF, novembre 2022

1.1 Sélection et priorisation des lieux et bâtiments communaux

Différents lieux ont été identifiés comme nécessitant l'installation de distributeurs, tels que les piscines, les musées, les locaux de quartier et les écoles. Dans une première étape, SCS et SMM proposent de prioriser les établissements scolaires primaires et secondaire de Nyon (7P-12S) :

- l'école du Cossy,
- l'école du Rocher,
- l'école de Nyon-Marens.

En effet, en se basant sur l'étude de l'Etat de Vaud, l'école est un lieu crucial pour briser le tabou des règles dès le plus jeune âge ainsi que participer à l'éducation et la promotion de la santé auprès des élèves. Installer des distributeurs permettrait également de poursuivre des objectifs d'égalité entre femmes et hommes, tant d'un point de vue social que financier.

La mise en place des distributeurs dans les écoles précitées sera faite au plus tard en janvier 2024. SCS et SMM proposent d'étudier dans un deuxième temps l'implémentation du projet dans les autres lieux identifiés. L'expérience dans les écoles permettra en outre d'avoir des données supplémentaires afin de mieux chiffrer les besoins. Qui plus est, le nombre d'utilisatrices de ce type de produits ne serait pas autant significatif que dans les écoles.

1.2 Mise en place d'actions de sensibilisation et création de collaborations avec des partenaires

S'agissant des points 2 et 3 du postulat, la Ville envisage de mettre en place des collaborations avec des partenaires tant cantonaux (PROFA) que ceux directement concernés sur le terrain (écoles, lieux culturels, infrastructures sportives, ...). Le but de cette démarche est de sensibiliser, informer et éduquer autour des règles, afin de lutter contre les tabous qui l'entourent.

De plus, lorsque la stratégie pédagogique et les actions de sensibilisation seront définies, des actions de communication seront menées (par exemple : campagne d'affichage, réalisation d'un court film – capsule vidéo).

Les actions de sensibilisation seront également l'occasion de mettre en avant les différents types de protections menstruelles réutilisables, comme demandé par le postulat. En plus de représenter une alternative plus écologique aux protections jetables, celles-ci peuvent s'avérer être moins nocives pour la santé. En effet, un certain nombre de protections traditionnelles que l'on trouve dans le commerce contiennent des substances potentiellement nuisibles entrant par exemple dans la liste des perturbateurs endocriniens. Il paraît donc opportun de promouvoir les produits d'hygiène intime réutilisables auprès des personnes menstruées.

2. Incidences financières

En se basant sur les recommandations du projet pilote vaudois, le nombre de distributeurs à installer dans les trois établissements scolaires a été estimé à 36, chiffre qui inclut un distributeur par bloc de WC filles par étage, les WC handicapé ainsi que les WC filles situés dans les salles de sport. Toujours selon les chiffres de l'étude de l'Etat de Vaud, l'utilisation moyenne est de un à deux produits par mois, pour 641 élèves potentiellement concernées.

À la suite d'un appel d'offre, le fournisseur « Mensis » s'est distingué par la qualité et la pertinence des services proposés. Ce prestataire propose des distributeurs en acier inox, à l'achat ou à la location-vente, avec une garantie sur les défauts du distributeur et le remplacement en cas de dégradation. Ils proposent différents types de protections biologiques, ainsi qu'un abonnement de réapprovisionnement modulable suivant les besoins réels.

La solution de location a été jugée préférable par SMM, afin de donner un temps d'évaluation du projet et du produit proposé par la Ville de Nyon. Selon l'offre de Mensis, le coût annuel pour la

location de 36 distributeurs « Double standard inox Serviettes, tampons sans applicateur et avec applicateur » ainsi que le réapprovisionnement s'élève à CHF 7'500.—. Afin de garantir la pérennité de la démarche, des coûts de fonctionnement supplémentaires incluant l'inflation, les variations de consommation des produits, l'entretien et les éventuelles dégradations importantes du matériel doivent être intégrées à ce montant. Le budget annuel de lancement et de fonctionnement pour l'installation des 36 distributeurs s'élève ainsi à CHF 12'000.—. Il est à relever que ce sont les équipes de SMM qui poseront ces appareils ce qui allège considérablement les coûts.

Au niveau d'une campagne de sensibilisation, CHF 15'000.— sont à prévoir pour la mise en place d'une stratégie pédagogique et des actions de communication qui suivront.

Pour la suite, afin d'installer de nouveaux distributeurs dans des lieux comme les musées, les deux sites de la Bibliothèque de Nyon, le théâtre de Nyon-Marens, l'école de musique, les locaux de quartiers et autres endroits à définir, il est demandé une ligne complémentaire de CHF 10'000.—.

Ainsi, la Municipalité demande au Conseil Communal de lui accorder les crédits nécessaires pour l'installation de distributeurs de produits hygiéniques dans divers établissements publics et la mise en place d'ateliers annuels de sensibilisation.

3. Aspects du développement durable

3.1 Dimension sociale et participative

Permettre aux personnes concernées d'avoir à disposition des produits d'hygiène intime biologiques au sein des établissements scolaires et dans les lieux fréquentés par de nombreuses utilisatrices semble aujourd'hui nécessaire. Des études à disposition, il ressort que bon nombre de jeunes filles et femmes n'ont pas, faute de moyens, accès à ces produits. L'aspect pédagogique est aussi important, permettant de faire tomber un certain nombre de tabous. Une information ciblée sera mise en place avec le soutien des infirmières scolaires.

3.2 Dimension environnementale

Mettre des protections menstruelles biologiques et de qualité à disposition des personnes menstruées et promouvoir les produits d'hygiène intime réutilisables aura un impact positif sur leur santé et sur l'environnement.

3.3 Dimension économique

Investir aujourd'hui une somme mesurée dans une action qui permettra d'améliorer le quotidien de bon nombre de personnes semble aujourd'hui plus que nécessaire. Des produits de qualité seront mis à disposition de toutes, indépendamment de la situation économique de chacune.

4. Conclusion

Installer des distributeurs et mettre en place des ateliers de sensibilisation permet aussi à la Municipalité de répondre au projet « Agir contre la précarité menstruelle » lancé par le Canton en juin 2021 qui a pour objectifs :

- de briser le tabou des règles ;
- d'apporter une solution aux jeunes filles touchées par la précarité menstruelle ou pour du dépannage occasionnel.

Cette action permettra de lutter contre une forme de discrimination et permettra d'avoir accès à une information que chacune n'a pas forcément au sein de son système familial

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le rapport-préavis N° 2023/117 concernant la réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Chloé Besse et consorts intitulé « Changer les règles, faire tomber les tabous ! »,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/117 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Chloé Besse et consorts intitulé « Changer les règles, faire tomber les tabous ! » ;
2. de prendre acte des dépassements non compensés suivants sur l'exercice 2023 :
 - a. CHF 12'000.— sur le compte N° 340.3114.00 - *Achats de machines, mat. exploitation et entretien* afin d'installer des distributeurs de produits d'hygiène intime dans les lieux de scolarisation,
 - b. CHF 15'000.— sur le compte N° 705.3131.01 – *Frais d'animation* pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation et les actions de communication ;
3. de prendre acte des dépassements non compensés suivants sur l'exercice 2024 :
 - a. CHF 10'000.— sur le compte N° 340.3114.00 – *Achats de machines, mat. exploitation et entretien* afin de compléter le dispositif dans les lieux de l'administration communale,
 - b. CHF 15'000.— sur le compte N° 705.3131.01 – *Frais d'animation* pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation et les actions de communication ;
4. de prendre acte que la Municipalité inscrira au budget 2025 et suivants un montant de CHF 15'000.— au compte N° 705.3131.01 – *Frais d'animation* pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation et les actions de communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 juillet 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe

- Postulat de Mme la Conseillère communale Chloé Besse et consorts intitulé « Changer les règles, faire tomber les tabous ! »

POSTULAT

Changer les règles, faire tomber les tabous !

La précarité menstruelle est une thématique rarement abordée et même parfois taboue. Pourtant, elle touche au quotidien de nombreuses personnes. Le présent postulat propose que la Ville de Nyon se dote d'un plan de lutte contre la précarité menstruelle.

Il y a peu, les serviettes hygiéniques ont finalement été reconnues comme des produits de première nécessité, le taux de TVA auquel elles sont imposées passant ainsi de 7,7% à 2,5%. Si cette incohérence a pu être levée, les produits d'hygiène corporelle des personnes ayant des règles demeurent une charge économique pouvant être non négligeable.

Il n'existe pas de données chiffrées en Suisse sur la précarité menstruelle mais le coût des règles dans la vie d'une personne menstruée a été estimé à environ CHF 4'500,- lors d'une enquête menée par la RTS en février 2020. Ce coût est important et s'ajoute à d'autres formes de discriminations économiques qui touchent spécifiquement les femmes (inégalités salariales, «taxe rose», etc.).

Les enjeux liés à la précarité menstruelle existent aussi en Suisse et touchent plus particulièrement certains publics, comme les jeunes, les personnes exposées à la précarité et/ou sans domicile fixe, migrantes ou encore LGBTIQ+, tous ces publics cumulant souvent plusieurs facteurs de discrimination. Les raisons de cette précarité menstruelle sont évidemment économiques, mais pas uniquement. L'accès à l'information et le contexte sociétal («tabou des règles») jouent également un rôle.

Le Parti socialiste demande à la Municipalité d'étudier les possibilités :

1. D'élaborer un projet pilote de distributeurs de produits menstruels, installés dans des lieux municipaux ou soutenus par la Ville, qui cible prioritairement les publics les plus à risque de précarité menstruelle, notamment les jeunes (maisons de quartiers) et/ou les personnes les plus vulnérables;
2. Des actions de sensibilisation sur les tabous qui entourent encore très souvent les règles et en essayant de prendre en compte la dimension environnementale (sensibilisation aux protections menstruelles réutilisables);
3. Des collaborations avec des partenaires associatifs, institutionnels ou privés.

Les postulant-es proposent de renvoyer directement ce postulat en Municipalité et la remercie par avance pour ses réponses.

Pour le groupe socialiste

Chloé Besse, Monique Chevallay Piguet, Aurélie Hegetschweiler, Danièle Schwerzmann, Renata Sukiennik, Arlette Gallay, Marina Alberti, Ilithya Gennai et Claude Farine

Nyon le 13.02.2023